

N°DBE2025_08_020

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de délégués en exercice : 11
Nombre de délégués votants : 08
(08 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

SYNDICAT MIXTE VEYLE VIVANTE

DÉLIBÉRATION DU BUREAU EXECUTIF

Séance du jeudi 28 août 2025
Date de Convocation : 14 août 2025

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN, Guillaume FAUVET, Jean-Louis GIVORD, Alain JAYR, Luc MICHEL et Jean-Michel VANDEL

Excusés : MM. Martial LOISY, Dominique MOREL et Philippe POTTIER

Secrétaire de séance : M. Baptiste DAUJAT

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-huit août, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Exécutif, se sont réunis dans la salle de réunion du Syndicat Mixte Veyle Vivante, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet :

Attribution du marché de travaux de renaturation de l'Être aux Molières à Polliat

EXPOSE

Une consultation dans le cadre des marchés publics en procédure adaptée ouverte a été lancée sur la période du 21 juillet au 22 août 2025 au BOAMP et sur le site internet officiel <https://www.marchespublics.ain.fr>.

L'objectif de ce marché est la réalisation par le titulaire, de travaux de renaturation de l'Être aux Molières à Polliat :

- **L'aménagement d'une rivière de contournement** qui permettra d'assurer la continuité piscicole ;
- **La restauration écomorphologique de l'Être** en aval de la pisciculture ;
- **La déviation d'un fossé** vers une zone humide.

Le Bureau Exécutif,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 325 en date du 30 septembre 2020 désignant les membres des commissions thématiques, notamment ceux de la Commission d'Appel d'Offres ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 322 en date du 30 septembre 2020 déléguant certaines attributions à son Bureau Exécutif ;

Vu la délibération n° DCS2022_07_373 désignant notamment le secrétaire de séances ;

Considérant que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2025 ;

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée ;

Considérant l'ouverture des plis réalisée le 25 août 2025 dans les locaux du Syndicat Mixte Veyle Vivante ;

Considérant que les opérateurs économiques suivants ont remis des offres recevables dans le délai imparti et par voie dématérialisée :

- DANNENMULLER ;
- FAMY ;
- FONTENAT TP ;

Considérant qu'une analyse des offres a été établie ;

Considérant l'avis des membres du Bureau Exécutif sollicité dans le cadre des offres reçues et notamment la proposition issue de l'analyse des offres ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE de l'avis des membres du Bureau Exécutif qui s'est déroulé le jeudi 28 août 2025 à 19h00 dans les locaux du Syndicat Mixte Veyle Vivante ;

DECIDE d'attribuer le marché de travaux de renaturation de l'Être aux Molières sur la Commune de Polliat à l'entreprise choisie, conformément à la proposition issue de l'analyse des offres présentée en annexe ;

AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que les autres documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à Mézeriat, l'an, mois et jour susdits.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT



Délibération rendue exécutoire

Date de la publication : 28.08.2025

Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Bureau Exécutif a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante.

ANNEXE : Proposition issue de l' analyse des offres

Matif Maîtrise d'œuvre					
Désignation du poste	Unité	Quantité	Prix	Montant	
			unitaire € HT	total € HT	

1- DANNENMULLER

Prix unitaire € HT	Montant total € HT
--------------------------	-----------------------

2A- FAMV Base

Prix unitaire € HT	Montant total € HT
--------------------------	--------------------------

2B- FAMV Variante

Prix unitaire € HT	Montant total € HT
--------------------------	--------------------------

3- FONTENAT TP

Prix unitaire € HT	Montant total € HT
--------------------------	--------------------------

RÉCAPITULATIF	
1 - PRIX GÉNÉRAUX & TRAVAUX PRÉPARATOIRES	19 500.00
2 - TRAVAUX DE TERRASSEMENTS	46 300.00
3 - TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL	27 000.00
4 - TRAVAUX DIVERS	3 750.00
	Total H.T 96 550.00
	TVA 20 % 19 310.00
	Total T.T.C 115 860.00

-6%	18 350.00
11%	51 525.00
39%	37 500.00
188%	10 805.00
22%	118 180.00
	23 636.00
	141 816.00

52%	29 550.00
4%	48 140.00
89%	50 975.00
15%	4 300.00
38%	132 965.00
	26 593.00
	159 558.00

52%	29 550.00
4%	48 140.00
41%	37 975.00
15%	4 300.00
24%	119 965.00
	23 993.00
	143 958.00

47%	28 700.00
18%	54 579.00
17%	31 555.00
35%	5 062.00
24%	119 896.00
	23 979.20
	143 875.20

Critère	Note maxi	Dannenmuller	FAMV	FAMV Variante	Fontenat TP
Moyens humains et matériels	5	2	4	4	4
Méthodologie	30	6	24	24	18
Qualité des matériaux	5	1	4	3	3
Environnement	5	1	3	3	3
Organisation et planning	5	1	4	4	3
Appropriation des enjeux et contraintes	10	2	8	8	6
Total note technique	60	13	47	46	37
Prix	40	40	35.55	39.40	39.43
Note globale	100	53	82.55	85.40	76.43
Classement	4	2	1	1	3